

**Séance publique du 12 décembre 2006**

**Délibération n° 2006-3782**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'ouvrage de stationnement public déléguée à la société Vinci Park**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération en date du 4 novembre 2002.

L'activité d'exploitation du stationnement en ouvrage par le groupe Vinci Park, regroupant les sociétés PSLB et Sogeparc CGSt, représente deux contrats de parcs en délégation de service public dont les durées sont respectivement de soixante et quarante ans. Les sociétés du groupe sont délégataires pour le parc Bellecour, conformément au contrat en date du 27 juillet 1965 et pour le parc P1 (niveau - 3) de la Cité internationale, conformément au contrat en date du 6 août 1993.

Le niveau - 3 du parc Cité P1 est exclusivement dédié au stationnement horaire et ne reçoit donc pas d'abonnés.

Les rapports du délégataire, présentés au conseil de Communauté, contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2005.

Ils ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux, le 6 novembre 2006, et il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente en données consolidées des deux parcs, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2005.

Libellé		2003	2004	2005	Variation	
					En %	Tendance
indicateurs d'activité	capacité totale	950	920		- 3,2	↘
	fréquentation horaire (passages)	990 550	949 910	850 514	- 10	↘
	fréquentation abonnés	-	-	50	n.s	→
indicateurs financiers	chiffres d'affaires horaires	3 288	2 813	2 818	n.s	→
	chiffres d'affaires abonnés	-	-	3	n.s	→
	charges d'exploitation (k€)	1 253	1 241	1 236	n.s	→
	excédent brut d'exploitation (k€)	1 681	1 622	1 648	+ 1,60	↗

*n.s : non significatif*

L'excédent brut d'exploitation progresse légèrement après avoir marqué un recul à l'issue de l'exercice 2004.

La diminution de la fréquentation horaire (- 10 %) n'entraîne pas de conséquences sur le chiffre d'affaires qui demeure stable grâce à la progression du ticket moyen (+ 14 % à 3,87 %).

Au cours de cet exercice 2005, le délégataire a également mis en place des abonnements au sein du parc Bellecour.

En terme de qualité de service, le délégataire livre les résultats de son enquête nationale indépendante de contrôle des standards de qualité : le parc Bellecour se place en soixante-et-une position sur cent trente-quatre ;

Vu ledit rapport ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**Prend** acte des rapports 2005, produits par la société Vinci Park au titre des diverses délégations, pour l'activité d'exploitation de parcs de stationnement public en ouvrages.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,